

REFERENCES

Cde : BON POUR ACCORD DU DEVIS
 Devis : DR19-04305 Rev 1
 Reçu Rouen, le 18/06/19
 Demandeur:
 ClientID: COUCHES LOVE & GREEN - TAILLE 4
 Description: LOT 9802 12:24 2019.06.12
 Nature:
 Commentaire:
 MIX DES DIFFERENTES PARTIES

LOVE & GREEN
 147 AVENUE PAUL DOUMER

92500 RUEIL MALMAISON
 FRANCE

Rouen, le 25 juillet 2019

RAPPORT D'ESSAI
 RN19-14465.001

Page 1 / 9

Photo de l'échantillon :



(1) Essai sous traité dans un laboratoire SGS

(2) Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence et cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/fr/conditions_et_conditions et, pour les documents sous forme électronique, conformément aux normes et conditions relatives à l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur http://www.sgs.com/fr/conditions_et_conditions/conditions_et_conditions_electroniques.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'arbitrage des présentes (CGV et CGC) qui y sont insérées. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relatés par le client ou l'expert ou sur information unique et de le cas échéant dans le cadre des instructions reçues par son client. Le client n'est tenu responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait constituer toute partie d'une transaction d'achat ou de vente, ni servir à remplir des obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être copié, réproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, omission de l'intégralité du contenu ou de la forme du présent document est illicite et les commentaires sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi. À moins qu'il n'ait été spécifié autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent exclusivement à l'essai/à l'échantillon(s) analysé(s). Cet (s) essai/échantillon(s) est (sont) consigné(s) 90 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 90 jours selon les modalités spécifiques du client.

À l'exception de l'(des) essai/échantillon(s) dont les résultats ou résultats (et se rapportent alors) (est) présenté(s) (est) fournis) par le client ou par un tiers agréé par le client ou par le client, nous ne pouvons garantir aucune garantie de la responsabilité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de la forme ou du contenu, à partir de laquelle l'échantillon(s) est (est) présenté(s).

Paramètres	Unités	Résultats
Allergènes		
(M0288 (GC/MS))		
Alpha Isométhylionone (CAS 127-51-5)	µg/g	< 5
Alcool amylocinnamique (CAS 101-85-9)	µg/g	< 5
Amylocinnamaldéhyde (CAS 122-40-7)	µg/g	< 5
Alcool anisique (CAS 105-13-5)	µg/g	< 5
Alcool benzylque (CAS 100-51-6)	µg/g	< 5
Benzoate de benzyle (CAS 120-51-4)	µg/g	< 5
Cinnamate de benzyle (CAS 103-41-3)	µg/g	< 5
Salicylate de benzyle (CAS 118-58-1)	µg/g	< 5
Butylphényl méthylpropional (CAS 80-54-6)	µg/g	< 5
Alcool cinnamique (CAS 104-54-1)	µg/g	< 5
Aldéhyde cinnamique (CAS 104-55-2)	µg/g	< 5
Citral (CAS 5392-40-5)	µg/g	< 10
Citronellol (CAS 106-22-9)	µg/g	< 5
Coumarine (CAS 91-64-5)	µg/g	< 5
Estragol (CAS 140-67-0)	µg/g	< 5
Eugénol (CAS 97-53-0)	µg/g	< 5
Farnésol (CAS 4602-84-0)	µg/g	< 10
Géranol (CAS 106-24-1)	µg/g	< 5
Hexylcinnamaldéhyde (CAS 101-86-0)	µg/g	< 5
Hydroxycitronellal (CAS 107-75-5)	µg/g	< 5
Hydroxyisohexyl 3-cyclohexène carboxaldéhyde (CAS 31906-04-4)	µg/g	< 5
Isoeugénol (CAS 97-54-1)	µg/g	< 5
Limonène (CAS 5989-27-5)	µg/g	< 5
Linalool (CAS 78-70-6)	µg/g	< 5
Méthyl-2-nonynoate (CAS 111-80-8)	µg/g	< 5
Méthyl 2-octynoate (CAS 111-12-6)	µg/g	< 5
Méthyleugenol (CAS 93-15-2)	µg/g	< 5
Phénylacétaldéhyde (CAS 122-78-1)	µg/g	< 5
Extrait Evernia Furfuracea (CAS 90028-67-4)	µg/g	< 10
(GC/MS)		
Extrait Evernia Prunastri (CAS 90028-68-5)	µg/g	< 10
(GC/MS)		
Formaldéhyde libre et hydrolysé	mg/kg	<8
(NF EN ISO 14184-1)		
HPA		
(M0401 - AFPS GS 2014:01 PAK adaptée)		
Naphtalène	mg/kg	<0,1
Acenaphthylène	mg/kg	<0,1
Acenaphthène	mg/kg	<0,1
Fluorene	mg/kg	<0,1
Phénanthrone	mg/kg	<0,1

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur <http://www.sgs.com/fr> et pour les documents sous format électronique, conformément aux bonnes pratiques réglementaires (démarche de traçabilité de concurrence électronique sur <http://www.sgs.com/fr/Tracabilite-et-Suivi-des-Traces/Document.aspx>).
 Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité d'indemnisation, de juridiction et d'application des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout utilisateur de ce document est informé que, sans garantie, seuls uniquement les faits tels qu'ils sont relatés par la Société ou mentionnés dans son rapport ont été vérifiés et les conclusions sont basées sur les données fournies par son client. La Société n'est tenue responsable ni envers son client. Ce document ne constitue aucune preuve de la conformité d'un produit avec ses unités et rempli ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.
 Toute modification non autorisée, addition ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites pénales par la loi.
 À moins qu'il ne soit expressément mentionné, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'échantillon analysé. Ce (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'échantillon) et plus de 90 jours selon demande spécifique du client.
ATTENTION - FUSION COBONDING sont les résultats enregistrés et ne représentent que les résultats obtenus par le client ou par un tiers agréé pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune preuve de la représentativité de tous les produits de fabrication et d'ajoutement (s) à l'acrylate(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de tout ou de la source à partir de laquelle l'acrylate(s) est (sont) obtenu(s).

Paramètres	Unités	Résultats
HPA		
(ME401 - AFPS GS 2014:01 PAK adaptée)		
Anthracene	mg/kg	<0,1
Fluoranthene	mg/kg	<0,1
Pyrene	mg/kg	<0,1
Benzo(a)anthracene	mg/kg	<0,1
Chrysene	mg/kg	<0,1
Benzo(a)pyrene	mg/kg	<0,1
Benzo(e)pyrene	mg/kg	<0,1
Indeno1,2,3(c,d)pyrene	mg/kg	<0,1
Dibenzo(a,h)anthracene	mg/kg	<0,1
Benzo(g,h,i)perylene	mg/kg	<0,1
Somme 3 benzofluoranthènes (benzo(b)fluoranthene, benzo(j)fluoranthene, benzo(k)fluoranthene)	mg/kg	<0,1
Somme 7 HPA (acenaphthylene, acenaphthene, fluorene, phenanthrene, pyrene, anthracene, fluoranthene)	mg/kg	<0,2
Somme 16 HPA	mg/kg	<0,2
Composés organostanniques - Entrée 20 de l'Annexe XVII du Règlement REACH (CE) No 1907/2006		
(ME354 - ISO17353 : 2004 adaptée)		
Trioctylétain (TOT)	mg/kg	<0,1
Tributylétain (TBT)	mg/kg	<0,1
Tripropylétain (TPT)	mg/kg	<0,1
Triphénylétain (TPhT)	mg/kg	<0,1
Tricyclohexylétain (TCyT)	mg/kg	<0,1
Somme des composés organostanniques trisubstitués	mg/kg	<0,1
Dioctylétain (DOT)	mg/kg	<0,1
Dibutylétain (DBT)	mg/kg	<0,1
Chlore total	mg/kg	<100
(Calcination/Chromatographie ionique)		
Furan CAS 110-00-9	mg/kg	<2,5
(HS/GC/MS)		
PCDD/PCDF (Dioxines & Furanes) + PCB Coplanaires + PCB Indicateurs (1)		
(GC/MS-IR)		
2,3,7,8-TetraCDD	ng/kg	<0,024
1,2,3,7,8-PentaCDD	ng/kg	<0,037
1,2,3,4,7,8-HexaCDD	ng/kg	<0,024
1,2,3,6,7,8-HexaCDD	ng/kg	<0,019
1,2,3,7,8,9-HexaCDD	ng/kg	<0,022
1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDD	ng/kg	<0,16
OCDD	ng/kg	<0,62
2,3,7,8-TetraCDF	ng/kg	<0,022
1,2,3,7,8-PentaCDF	ng/kg	<0,025
2,3,4,7,8-PentaCDF	ng/kg	<0,025
1,2,3,4,7,8-HexaCDF	ng/kg	<0,019

Le document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service disponibles sur www.sgs.com et accessibles sur <http://www.sgs.com/clients> et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et la diffusion de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/clients/ConditionsGeneralesDeService.aspx>.
 Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de médiation et d'arbitrage des litiges (S99 et CCPRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relatés par la société ou le membre de son Interlocuteur et ne constitue ni une recommandation ni une garantie de la part de la Société. La Société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait être répercuté, tout ou partie, à une transaction d'achat ou de vente sans l'accord préalable écrit de la Société.
 Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illicite et les empressements sont possibles de la part des personnes présentes prévues par la loi.
 A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document ou document lié s'appliquent uniquement à l'échantillon analysé (ou à l'échantillon) et ne peuvent être extrapolés à d'autres échantillons ou plus de 50 jours ou en dehors de l'analyse effectuée.
ATTENTION : Tous les résultats sont les résultats enregistrés et ne représentent ni la présence ni l'absence d'un produit ou d'un composé dans le produit ou le produit de fabrication analysé. Le Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'activité (s) analysée (s) a été (s) effectuée (s).

Paramètres	Unités	Résultats
PCDD/PCDF (Dioxines & Furanes) + PCB Coplanaires + PCB Indicateurs (1)		
<i>(GC/MS-HR)</i>		
1,2,3,6,7,8-HexaCDF	ng/kg	<0,017
1,2,3,7,8,9-HexaCDF	ng/kg	<0,015
2,3,4,6,7,8-HexaCDF	ng/kg	<0,018
1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDF	ng/kg	<0,16
1,2,3,4,7,8,9-HeptaCDF	ng/kg	<0,16
OCDF	ng/kg	<0,62
PCB 77	ng/kg	<2,5
PCB 81	ng/kg	<1,2
PCB 105	ng/kg	<12
PCB 114	ng/kg	<2,5
PCB 118	ng/kg	<25
PCB 123	ng/kg	<2,5
PCB 126	ng/kg	<0,62
PCB 156	ng/kg	<12
PCB 157	ng/kg	<2,5
PCB 167	ng/kg	<12
PCB 169	ng/kg	<0,62
PCB 189	ng/kg	<2,5
Composés organiques volatils		
<i>(HS/GC/MS)</i>		
Dichlorométhane	mg/kg	<10
Trans 1,2-dichloroéthène	mg/kg	<5
1,1-dichloroéthène	mg/kg	<5
Bromochlorométhane	mg/kg	<5
Chloroforme	mg/kg	<0,5
2,2-dichloropropane	mg/kg	<0,5
1,2-dichloroéthène	mg/kg	<5
1,1,1-trichloroéthène	mg/kg	<0,5
1,1-dichloropropène	mg/kg	<0,5
Benzène	mg/kg	<0,5
Tétrachlorométhane (CCL4)	mg/kg	<0,5
1,2-dichloropropane	mg/kg	<2
Bromodichlorométhane	mg/kg	<0,5
Trichloroéthylène	mg/kg	<0,2
1,1,2-trichloroéthène	mg/kg	<0,2
Toluène	mg/kg	<0,5
1,3-dichloropropane	mg/kg	<2
Dibromochlorométhane	mg/kg	<0,5
1,2-dibromoéthène	mg/kg	<2
Tétrachloroéthylène	mg/kg	<0,5

Le document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur <http://www.sgs.com/france> et pour les documents sous forme électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'accès au document. Il est accessible sur <http://www.sgs.com/france>. Nous attirons votre attention sur les risques de fraude, d'indemnisation de propriété et d'usage des données (SOS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document, en informant que son contenu a été uniquement les faits tels qu'ils ont été vus par la Société au moment de son intervention impliquant un tiers, s'engage à respecter dans la limite des instructions reçues par son client. La Société n'est pas responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait servir de preuve, à une transaction d'exportation, ni être utilisé à l'appui des obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute réimpression, utilisation ou falsification du contenu ou de la forme du présent document, ou l'usage et les commentaires sont interdits de toutes personnes privées par la loi. À moins qu'il en soit stipulé autrement, les résultats présentés dans ce document ne représentent que des données préliminaires et ne sont pas destinés à être utilisés. Ce (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (sauf prolongation de la durée de conservation) sur demande expresse du client. ATTENTION : (tous échantillons) dont les résultats sont publiés à la demande du client, ont été préparés et/ou analysés par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de fabrication industrielle et/ou commerciale. La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon a été analysé.

Paramètres	Unités	Résultats
Pesticides POP et Oeko-TEX Standard 100 en GC-MS-MS		
(GC/MS/MS d'après NF EN 15662 "Quechers")		
Aldrine (CAS 309-00-2)	mg/kg	<0,010
Azinophosethyl (CAS 2642-71-9)	mg/kg	<0,010
Azinophosmethyl (CAS 86-50-0)	mg/kg	<0,010
Bromophosethyl (CAS 4824-78-6)	mg/kg	<0,010
Captafol (CAS 2425-06-1)	mg/kg	<0,50
Carbaryl (CAS 63-25-2)	mg/kg	<0,10
CHB_26	mg/kg	<0,015
CHB_50	mg/kg	<0,015
CHB_62	mg/kg	<0,015
Chlordane - Cis & Trans (CAS 57-74-9)	mg/kg	<0,010
Chlordimeform (CAS 6164-98-3)	mg/kg	<0,010
Chlorfenvinphos (CAS 470-90-6)	mg/kg	<0,010
Coumaphos (CAS 56-72-4)	mg/kg	<0,010
Cyfluthrin (CAS 68359-37-5)	mg/kg	<0,010
Cyhalothrin (CAS 91465-08-6)	mg/kg	<0,020 g
Cypermethrin (CAS 52315-07-8)	mg/kg	<0,010
DDD (CAS 53-19-0, 72-54-8)	mg/kg	<0,010
DDE (CAS 3424-82-6, 72-55-9)	mg/kg	<0,010
DDT (CAS 50-29-3, 789-02-6)	mg/kg	<0,010
DEF (CAS 78-48-8)	mg/kg	<0,010
Deltamethrin (CAS 52918-63-5)	mg/kg	<0,010
Diazinon (CAS 333-41-5)	mg/kg	<0,010
Dicrotophos (CAS 141-66-2)	mg/kg	<0,010
Dieldrine (CAS 60-57-1)	mg/kg	<0,050 g
Dimethoate (CAS 60-51-5)	mg/kg	<0,010
Endosulfan alpha (CAS 959-98-8)	mg/kg	<0,015 g
Endosulfan beta (CAS 33213-65-9)	mg/kg	<0,010
Endrine (CAS 72-20-8)	mg/kg	<0,040 g
Esfenvalerate/Fenvalerate (CAS 66230-04-4/51630-58-1)	mg/kg	<0,050 g
Heptachlor (CAS 76-44-8)	mg/kg	<0,010
Heptachloro-exo-epoxide (CAS 1024-57-3)	mg/kg	<0,015 g
Hexachlorcyclohexane alpha (CAS 319-84-6)	mg/kg	<0,010
Hexachlorcyclohexane beta (CAS 319-88-7)	mg/kg	<0,010
Hexachlorcyclohexane delta (CAS 319-86-8)	mg/kg	<0,010
Hexachlorobenzene (CAS 118-74-1)	mg/kg	<0,010
Isodrine (CAS 465-73-6)	mg/kg	<0,010
Lindane (CAS 58-89-9)	mg/kg	<0,010
Malathion (CAS 121-75-5)	mg/kg	<0,010
Metanidophos (CAS 10265-92-6)	mg/kg	<0,010
Methoxychlor (CAS 72-43-5)	mg/kg	<0,010

Le présent rapport est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.ssg.com/terms_and_conditions.htm et pour les documents sous forme électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de l'information électronique sur http://www.ssg.com/terms_and_conditions.htm.

Tous droits sont réservés par la Société au moment de son intervention, indépendamment de la date de la signature de la présente. La Société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne constitue ni une transaction d'achat ni une transaction d'achat. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans le consentement écrit de la Société est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans le consentement écrit de la Société est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans le consentement écrit de la Société est formellement interdite.

ATTENTION: Tous les résultats sont les résultats enregistrés sur le rapport d'essai. Ils ne sont pas garantis par la Société ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon analysé. La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la nature ou pour la qualité de l'échantillon analysé ou de ses résultats.

Remarques : Les analyses ont été réalisées sur un mélange des sous-parties de l'échantillon.
Les limites de quantification suivies du signe (\$) ont été augmentées par rapport à celles validées dans la méthode d'analyse.

- Il n'a pas été détecté d'allergènes au-delà de nos limites de quantification.
- Il n'a pas été détecté de formaldéhyde au-delà de notre limite de quantification, conformément au seuil du référentiel OEKO TEX pour un produit de catégorie I.
- Il n'a pas été détecté d'HPA au-delà de nos limites de quantification ni au-delà de la limite de 0.5 mg/kg de l'entrée 50 de l'annexe XVII du règlement REACH 1907/2006 ni au-delà des limites de l'AfPS.
- Il n'a pas été détecté de composés organostanniques au-delà de nos limites de quantification ni au-delà de la limite de 0.1% (m/m) de l'entrée 20 de l'annexe XVII du règlement REACH 1907/2006.
- Il n'a pas été détecté de dioxines au-delà des limites de quantification.
- Il n'a pas été détecté de chlore au-delà de notre limite de quantification.
- Il n'a pas été détecté de furane au-delà de notre limite de quantification.
- Il n'a pas été détecté de composés organo-volatils au-delà des limites de quantification.
- Il n'a pas été détecté d'alkylphénols au-delà de nos limites de quantification, conformément aux seuils du référentiel OEKO TEX pour un produit de catégorie I.
- Il n'a pas été détecté de métaux lourds au-delà des limites de quantification, conformément aux seuils du référentiel OEKO TEX pour un produit de catégorie I.
- Il n'a pas été détecté de bisphénol A ni de bisphénol F au-delà de nos limites de quantification.
- Il n'a pas été détecté de pesticides au-delà de nos limites de quantification. La somme des positifs est inférieure au seuil du référentiel OEKO TEX pour un produit de catégorie I.
- Il n'a pas été détecté de phtalates au-delà de nos limites de quantification, conformément au seuil du référentiel OEKO TEX pour un produit de catégorie I.
- Il n'a pas été détecté d'AOX au-delà de la limite de quantification.
- Il n'a pas été détecté de glyphosate, ni d'AMPA au-delà des limites de quantification.

L'analyse des EOX n'est pas réalisable sur le produit dû à des effets de matrice.

Résultats validés électroniquement par

Maïmiti BONNEL
Responsable Projet

Tel : 02 35 07 91 38



Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

Ce document est remis par le SGS SA conformément à ses Conditions Générales de Vente disponibles sur demande ou accessibles sur <http://www.sgs.com/france/and/conditions> et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions d'accès et d'utilisation de documents électroniques de <http://www.sgs.com/france/and/conditions>.
Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la SGS est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la SGS est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la SGS est formellement interdite.
Toute modification non autorisée de ce document est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la SGS est formellement interdite.
A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document ne représentent que des données de référence et ne constituent pas une garantie de la conformité des produits ou des services.
Afin d'éviter tout litige, les résultats présentés ici ne représentent qu'un échantillon de données et ne constituent pas une garantie de la conformité des produits ou des services.
Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la SGS est formellement interdite.